

AVERTISSEMENT
Certaines servitudes ne sont pas reportées sur la carte faute de réponses
des gestionnaires de la ou des servitude(s).
La présente carte n'a qu'une valeur informative.

REPRODUCTION INTERDITE
Source: ©IGN-SCAN250

LEGENDE

- 

AC1 Monuments historiques - Servitudes de protection des monuments historiques - monuments classés ou inscrits
- 

AC2 Protection des sites - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels - sites classés ou inscrits
- 

AC4 Patrimoine architectural et urbain - Servitudes de protection du patrimoine architectural et urbain
- 

AS1 Conservations des eaux - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux
- 

11 et 13 Canalisations de transport d'hydrocarbures gazeux (Géoliques®):
11 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation
13 - Servitudes d'implantation et de passage (Axe non matérialisé)
- 

14 RTE - Electricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- lignes aériennes
- lignes souterraines
- 

14 ENEDIS - Electricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- lignes aériennes
- lignes souterraines
- 

INT1 Cimetières - Servitudes au voisinage des cimetières
- 

PT1 Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques - Servitudes relatives aux centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
- 

T1 Voies ferrées - Servitudes relatives aux chemins de fer
- 

T7 Relations aériennes - Servitudes aéronautiques - Servitudes à l'extérieur des zones de dégivrement concernant les aéroports (et les aérodromes) - Servitudes relatives au territoire national

